

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de juin, à dix heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, DE SOUSA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

N°7

Date de Publication
15 JUIN 2020
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
15 JUIN 2020
Date de la convocation
2 juin 2020

Pouvoirs: 0

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Maison de Retraite de Cassis. Election des 2 représentants du Conseil Municipal.

Madame le Maire expose à ses collègues que :

VU l'article R.315-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles, La Maison de Retraite est gérée par un Conseil d'Administration dont le Maire est Président de droit, et qui comporte notamment 2 représentants du Conseil Municipal.

Le mandat des 2 délégués du conseil municipal ayant expiré avec celui de la précédente assemblée municipale, il convient donc d'élire 2 nouveaux délégués au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second. En cas d'égalité de voix, le plus âgé est proclamé élu.

Le rapporteur propose au conseil municipal de procéder à l'élection de ces 2 représentants.

Sont proposées :

Mme Aline LAFAYSSE
Mme Stéphanie LABI-MALAKIAN

Le vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 29
- nombre d'abstentions : 5
- nombre de suffrages exprimés : 24

Ont obtenu et sont élues :

Mme Aline LAFAYSSE 24 voix
Mme Stéphanie LABI-MALAKIAN 24 voix

Ainsi fait et délibéré, le 9 juin 2020.

Le Maire,
Danielle MILON

